

Membres	23
Présent(s)	18
En audio/visioconférence	1
Représenté(s)	2
Quorum	16

### SÉANCE DU 16 JUIN 2022

- Présents au siège :** Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Lucette TISERRAND, Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel) et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)
- Présents à distance :** Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67), Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA) et Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance et du Patrimoine)
- Assistaient en outre :** Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du Pôle Gestion Locative), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur de la Proximité et de la Relation Client) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés :** Monsieur Mustafa CAYLAK, Madame Frédérique LINGELSER, Madame Nadia MONKACHI (procuration à Monsieur Philippe BIES) et Monsieur Patrice SCHOEPFF (procuration à Monsieur Salah KOUSSA).
-

Le Conseil d'administration,  
Vu le rapport du Directeur général  
Vu les dispositions des articles L 421-9 et R 421-7 du Code de la Construction et de  
l'Habitation ;  
Vu les dispositions du Protocole du 14 décembre 2021 conclu entre la fédération  
nationale des Offices Publics de l'Habitat et les associations nationales ;  
Vu le projet de protocole local ;  
Délibère :

**CA/2022/014 : Election des représentants des locataires au Conseil d'administration**

Il est décidé d'arrêter les modalités pratiques d'organisation des élections des  
représentants des locataires au Conseil d'administration :

1. De fixer la date des élections au 30 novembre 2022
2. D'approuver le principe d'un vote par correspondance et par internet pour  
la totalité des locataires du patrimoine
3. D'approuver la composition du bureau, chargé des opérations de  
dépouillement du scrutin : Monsieur Salah KOUSSA, en tant que Président  
du Conseil d'administration et un administrateur ne représentant pas les  
locataires, en la personne de Monsieur Bernard MATTER
4. D'approuver la création d'une commission électorale composée d'un  
représentant de chaque organisation mentionnée à l'article L 421-9 du CCH  
qui le demande et des agents d'Ophéa, Monsieur Jean-Bernard DAMBIER  
Directeur général, Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE Secrétaire général.  
La commission est présidée par Monsieur Salah KOUSSA, en tant que  
Président du Conseil d'administration
5. D'autoriser le remboursement du matériel nécessaire à la communication  
des candidats à hauteur de 1,5 € par logement réparti sur l'ensemble des  
listes qui auront obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés
6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,  
Jean-Bernard DAMBIER  
Pour extrait conforme